

enquête

Denis Fainsilber
dfainsilber@lesechos.fr

Record battu, pour la deuxième année consécutive. L'an dernier, la France a raccordé 714 nouvelles éoliennes réparties sur 127 points du territoire (hors régions Paca et Corse), augmentant de 8 % sa capacité de production d'électricité issue du vent. Fini le creux notable des années 2011-2013 : l'Hexagone, actuellement quatrième parc d'Europe derrière l'Allemagne, l'Espagne et la Grande-Bretagne, avec une puissance installée portée à 13.760 MW, va cravacher fort dans les années à venir pour accroître nettement sa proportion d'électricité éolienne, pour le moment limitée à 4,9 % de sa consommation. Entre les renouvellements de vieilles machines peu puissantes et les extensions ou créations de nouveaux parcs, le pays devrait compter de 13.000 à 15.000 éoliennes terrestres à l'horizon de 2023, contre environ 7.000 actuellement, selon le Syndicat des énergies renouvelables (SER) au vu des objectifs gouvernementaux.

Icônes absolues de la modernité écologique pour les uns, les éoliennes n'ont pourtant pas que des partisans. « Pas une commune qui n'ait pas son projet. Des milliers de promoteurs et de cabinets conseil écumant le terrain », s'insurge Jean-Louis Butré, le président de la Fédération environnement durable (FED), un retraité qui combat inlassablement les « aérogénérateurs » depuis qu'en 2004 un promoteur s'est avisé d'en planter quelques-uns devant sa maison de la Vienne.

Atteinte aux paysages ou au cadre de monuments historiques, nuisances sonores ou infrasons pour les tympans plus fragiles, lumières clignotantes, perte de valeur des maisons voisines, menace des pales pour les oiseaux protégés, interférences avec les radars militaires ou météorologiques, voire soupçons de prise illégale d'intérêts pour des maires trop proches de propriétaires de terrains : les angles d'attaque juridiques ne manquent pas pour les opposants. Comme les hypermarchés dans les zones périurbaines ou les nombreux ronds-points qui y mènent, les éoliennes cannibalisent l'espace rural, et si elles ne tournent réellement que 23 % du temps en moyenne, elles sont bien visibles 100 % de l'année.

Augmentation des recours

Dans toutes les régions, les recours se multiplient, au grand dam des promoteurs qui perdent de nombreuses années. Alors que 50 % des permis de construire étaient attaqués en justice sur la période 2012-2014, passant à des retards pouvant dépasser trois ans selon l'Ademe, 70 % d'entre eux finissent maintenant devant un tribunal administratif. Ainsi, le délai moyen pour la mise en route d'un nouveau parc est généralement de 7 à 9 ans, contre de 3 à 4 ans en Allemagne. D'où la parade brandie en janvier par Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès de Nicolas Hulot : supprimer le premier degré de juridiction de proximité (le tribunal administratif), pour passer directement à l'étape de la cour administrative d'appel, comme cela se pratique déjà pour les grands projets éoliens en mer, tous expédiés à la cour de Nantes. Autres manières d'accélérer le tempo : réunir en une seule étape les diverses autorisations environnementales, et réduire à deux mois le délai de décision des préfets après la conclusion des commissaires-enquêteurs... alors que les études d'impact peuvent dépasser les 2.700 pages, selon la FED.

Qui sont au juste ces nouveaux Don Quichotte, qui refusent de se laisser porter par le vent consensuel de la transition énergétique ? A en croire les militants antinucléaires, les anti-éoliens « sont la plupart du temps des pronucléaire mal déguisés ». La réalité est plus complexe. « Les opposants forment un puzzle, en aucun cas un parti constitué », soutient Jean-Louis Butré, qui prodigue des conseils avec quelques experts à plus de 1.000 associations réparties dans toute la France. Le rejet de l'éolien n'est souvent que leur plus petit commun dénominateur. « Quand on tient des réunions, il y a des gens allant de l'extrême gauche à l'extrême droite. Sur des sujets comme le climat ou le nucléaire, ils sont capables de s'écharper ! »

Néoruraux venus s'installer à la campagne et qui voient leur rêve s'écrouler, châtelains furibonds à la tête d'une association de défense du patrimoine, pêcheurs bretons ou normands inquiets pour la reproduction des espèces dans leur zone de chalutage... Il suffit d'écouter les arguments de quelques-uns de ces « anti » pour voir poindre une armada très composite.



Atteinte aux paysages, nuisances sonores, lumières clignotantes, perte de valeur des maisons voisines... les angles d'attaque ne manquent pas pour les opposants.

Vent de fronde contre l'éolien

ÉNERGIE // Quelque 15.000 éoliennes terrestres devraient fonctionner d'ici à 2023, couvrant la quasi-totalité des régions françaises. Un rouleau compresseur qui n'est pas du goût de tout le monde. Enquête sur ces nouveaux Don Quichotte.

Maire de Richelieu (Indre-et-Loire), Hervé Novelli ne décolère pas contre le projet des quatre machines promues par la société ABO Wind à Nueil-sous-Faye, dans le département voisin de la Vienne : « Notre département est celui qui compte le plus de châteaux au kilomètre carré, il y avait une volonté partagée de ne pas y implanter d'éoliennes. Si ce permis voit le jour, cela va faire un appel d'air pour d'autres projets voisins, surtout en période de disette financière des communes. Modèle unique d'urbanisme, Richelieu compte 103 monuments inscrits ou classés : avec ces pales visibles dans le parc, qui voudra venir la visiter ? » s'interroge l'ancien secrétaire d'Etat aux PME et au Tourisme.

Un plaidoyer très différent de celui brandi dans la région de Saint-Affrique, dans le sud Aveyron. Là, des militants ont recréé une petite ZAD pour lutter contre l'installation de 6 « éoliennes industrielles », dont les travaux débutent. Mais surtout, celle d'un gros transformateur, un peu plus loin à Saint-Victor, pour centraliser le flux énergétique issu de plusieurs parcs éoliens de la région. « C'est un véritable nœud stratégique pour RTE. Mais en fait, un masque vert sur la continuation de la même stratégie énergétique », soutient Jean-Baptiste Vidalou (un pseudonyme), un Belge spécialiste de la forêt, porte-parole de l'Amassada (« assemblée » en occitan), qui préfère la théorie de la décroissance aux sirènes des renouvelables. « Ce que l'on réfute, c'est la position "not in my backyard" ["pas dans mon arrière-cour"]. Il ne faut pas voir que la dégradation du paysage, mais aussi les aspects technologiques. Créer tous les objets intelligents que l'on nous promet, cela va faire exploser la demande d'énergie. Les éoliennes ? On nous fait croire que ça va sauver la planète, or cela revient à extraire encore des ressources, au lieu de réduire notre consommation. » Ici, la lutte rejoint celle contre les grands travaux en général, rejetés par une partie de l'ultra-gauche. « Avec Notre-Dame-des-Landes, on a vu qu'il fallait que l'on se regroupe, dans un mouvement des luttes territoriales... Bure

(Meuse), Roybon (Isère) et l'Amassada, tout ça, ce sont des luttes jumelles », résume le porte-parole.

Un peu plus au sud, à Riols, dans les hauts cantons de l'Hérault, l'idéologie embrasse moins large mais le ton reste ferme. Après une première série de quatre petites éoliennes sur les crêtes de la commune, dix autres machines plus hautes sont ici à l'ordre du jour, plus dix autres dans le village voisin. « Le préfet vient de donner son accord, on va donc faire un recours au tribunal administratif. S'ils veulent planter ces machines dans des friches, pourquoi pas, mais le projet imposé ici n'est pas à l'échelle d'un petit territoire rural. Nous n'avons rien à voir avec un mouvement politique, nous nous battons pour la biodiversité, contre les nuisances visuelles et sonores, indique Françoise Marchand, de l'association Hurlevent. Chez nous, la présidente de région, Carole Delga, est subjuguée par l'éolien, il est prévu de multiplier les parcs par cinq. »

Dix machines Ikea

La déferlante est encore plus nette dans les Hauts-de-France (plus d'un tiers des nouvelles machines implantées l'an dernier en France), par exemple dans l'Aisne, déjà largement dotée : « Nous sommes dans un torrent qui est en train de dévaler. Pour une éolienne installée aujourd'hui, il y en a trois de plus autorisés, et 5 autres en projet ! » s'alarme Jean-Louis Doucy, de l'association Stop Eolien O2, intarissable sur les divers points faibles de l'économie du vent. Un repenti, puisque précédemment directeur d'une petite communauté de communes rurales (Thiérache d'Aumale), il a favorisé l'implantation de parcs dans sa région, avant de se dire choqué « par l'escroquerie du siècle ». « J'ai cru à une époque qu'on pourrait, grâce à elles, se débarrasser du nucléaire. Seulement entre les promesses des promoteurs et la réalité, il y a un gouffre. Les emplois, on ne les voit pas, les incidences sur l'environnement sont désastreuses, avec cette technique qui dépend des caprices du vent, on est en train de dézinguer tout le système électrique français. »

Autre grief, selon lui, la variété des investisseurs derrière les projets. « Près de Guise, il y a un parc de 10 machines qui appartient à Ikea : que viennent-ils faire ici, de l'optimisation fiscale ? Tel autre parc est soutenu par des fonds de pension australiens, il faut vraiment que ça rapporte ! »

S'ils sont vécus par les promoteurs comme des manœuvres dilatoires, bloquant leurs appels d'offres de matériel comme l'accès au financement, tous les recours ne sont pas vains, loin de là. Selon le cabinet d'avocats Watson, Farley & Williams, qui a épluché près de 500 décisions de justice rendues entre 2000 et 2014, 39 % d'entre elles ont annulé un permis de construire, ou confirmé le refus d'en octroyer un.

Le panorama du Mont Saint-Michel a été ainsi préservé des nombreux mâts initialement prévus, comme tout récemment celui du pont du Gard. D'autres hauts lieux clas-

sés, comme le camp d'Alesia en Côte-d'Or (100 machines annoncées) ou la basilique de Vézelay attendent d'être fixés sur leur sort. Le hic est que les contempteurs des pales blanches géantes n'ont pas vraiment les sondages pour eux. Selon une enquête Ifop de 2016 pour France Energie Eolienne (l'un des deux lobbies professionnels), l'éolien aurait une image positive pour 76 % de la population française comme auprès des riverains. De même, un autre sondage BVA de 2015 pour le Syndicat des énergies renouvelables (SER) auprès d'habitants directement concernés, ne relevait que 9 % de détracteurs, 6 % de méfiants et 20 % d'indécis. Le grief le plus partagé étant le manque d'information et de transparence sur le développement des parcs, plutôt que l'impact sur les paysages.

« Le phénomène d'opposition est plus sociétal que politique. Mais de manière générale, on ne fait pas des parcs éoliens si élus et riverains sont contre », assure Paul Duclos, du SER. A défaut de décréter à chaque fois un référendum local, « le préfet dispose d'outils pour mesurer le taux d'acceptation des projets, comme l'enquête publique, ou la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ».

« Pas une commune qui n'ait pas son projet. Des milliers de promoteurs et de cabinets conseil écumant le terrain. »

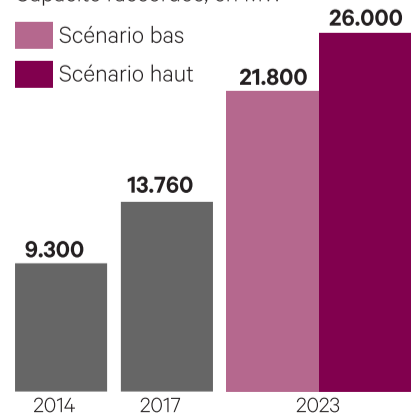
JEAN-LOUIS BUTRÉ
Président de la Fédération environnement durable (FED)

Toutefois, au-delà des enjeux locaux, l'estocade est également portée par des experts reconnus de l'énergie, qui n'hésitent pas à dénigrer ce système, massivement subventionné depuis plus de quinze ans. « L'éolien ? En France, il ne permet hélas d'améliorer aucun indicateur », assène Jean-Març Jancovici, président du think tank The Shift Project et associé de Carbone4. « Il remplace surtout du nucléaire, donc nos émissions de CO₂ ne baissent pas. Comme il ne fournit pas de puissance garantie, il s'ajoute à un parc nucléaire qu'il faut conserver, mais avec un taux d'utilisation en baisse. Ce dernier étant à coûts fixes, s'il gagne moins d'argent, la sûreté sera moins bien garantie. Enfin, pour produire un MWh d'éolien qui sera vendu 80 euros, il faut importer au moins 20 euros de composants fabriqués à l'étranger. »

Pour faire taire ces esprits grognons, le gouvernement s'est fixé un credo : garantir 20 % minimum des retombées fiscales des éoliennes aux seules communes concernées, et encourager le financement participatif des projets auprès des riverains. Chez les promoteurs du vent, on appelle cela « renforcer l'acceptabilité sociale ». ■

Le développement de l'éolien terrestre en France

Capacité raccordée, en MW



« LES ÉCHOS » / SOURCE : PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE